



Statut d'Éducateur Scolaire pour Enseignant...

Par **Shuka**, le **24/07/2014** à **21:48**

Bonjour à tous,

C'est ma première intervention sur le forum, j'espère donc ne pas commettre de maladresse.

Je fais appel à vos conseils concernant une proposition de contrat que je pourrais signer mi-août et qui me paraît bancal.

Je suis professeur des écoles, titulaire de l'Éducation Nationale, en disponibilité pour rapprochement de conjoint à partir de septembre 2014. Ce statut me laisse la possibilité d'avoir un emploi pendant mon congé. J'ai donc postulé dans différents établissements privés dans l'espoir de décrocher un poste pour l'année scolaire prochaine.

J'ai une proposition sérieuse (j'entends par là avec un vrai projet pédagogique) dans un IME (Institut Médico Éducatif) où j'aurai en charge des enfants allant de 3 à 20 ans atteints de handicaps.

Le cadre m'intéresse fortement.

Cependant, lors de ma dernière entrevue avec la Directrice, j'ai pris connaissance de sa proposition de rémunération et du statut que j'aurai au sein de cet établissement, conditions que je trouve inacceptables. J'ai besoin de vous pour déterminer si l'établissement se fiche totalement de moi ou si, comme il me l'a été dit, il n'y a que cette possibilité.

Visiblement, je ne peux pas être embauchée en tant qu'enseignante car il n'existe pas au sein de l'IME d'Unité d'Enseignement (ce qui est du ressort de l'Éducation Nationale). Je serai donc engagée en tant qu'Éducatrice Scolaire (tout en fournissant le travail d'un enseignant).

Le terme m'importe peu mais quand j'ai vu la base salariale sur laquelle je serai rémunérée, je n'en ai pas cru mes yeux.

Il est écrit sur la proposition de salaire que je serai affectée au groupe D de la Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965 et que je serai positionnée sur un coefficient de 312. Le salaire de base mensuel est le suivant: $312 \times 5.231 = 1632.07\text{€}$ ce à quoi s'ajoute une prime de service de 40,00€. Total: 1672.07€ brut par mois (soit environ 1200€ net). Comme je n'ai qu'un 80%, je chute à environ 1000€ net par mois.

À quoi correspond "5,231" d'ailleurs?

Bien sûr, je n'ai plus de vacances scolaires mais les 5 semaines de congés payés ordinaires mais surtout je n'ai pas

de temps de préparation comptabilisé. Ce qui veut dire que je dois fournir 28h/semaine de classe devant les élèves (pour 24h dans l'Éducation Nationale), ce à quoi je dois rajouter les préparations et corrections pour lesquelles je ne suis pas rémunérée. Et tout ça pour 1000€ par mois.

J'avoue que je suis très mauvaise en droit du travail, je n'ai jamais eu à m'en soucier dans la fonction publique.

Mais il me semble que par rapport à ce qu'on me demande en terme de quantité de travail, de responsabilité, de niveau d'étude, de statut etc... la proposition ne tient pas la route.

Si vous pouviez m'éclairer, j'en serai ravie. J'aimerais avoir des arguments pour de prochaines négociations.

Très cordialement,

Shuka

Par **moisse**, le **25/07/2014** à **07:57**

Bonjour,

Hormis le fait que vous soyez enseignante hors contrat ce qui semble prohibé selon vos propos, le reste est parfaitement envisageable.

La rémunération est supérieure au SMIC rapporté au temps partiel.

Le niveau d'étude importe peu s'agissant d'une profession non réglementée (médecin, avocat, pharmacien...).

Vous pouvez être diplômée de polytechnique/centrale...et postuler pour un poste de standardiste.

Par **Shuka**, le **25/07/2014** à **10:03**

Merci pour votre réponse.

Je n'ai pas dit qu'être enseignante hors contrat était prohibé, on m'a juste dit que ce n'était pas possible. Le serait-ce?

Par **moisse**, le **25/07/2014** à **10:44**

Pas possible, prohibé, non réglementaire sont dans le cas présent synonymes.

Effectivement l'enseignement dépend de l'éducation nationale au travers d'agréments, de contrats...

Je ne suis pas assez spécialiste de ce secteur d'activité pour vous indiquer s'il est possible d'enseigner dans le secteur considéré, sachant que cet établissement pour fonctionner doit être lui-même agréé.